

## FICHE D'INFORMATION MÉDECIN TRAITANT

### Exposition environnementale à l'amiante : état des données et conduite à tenir

#### OBJECTIFS

Améliorer et promouvoir la prévention et l'identification des maladies liées à l'amiante : définition de l'exposition environnementale, définition des populations à risque, prise en compte du parcours de soins coordonnés du patient, du médecin traitant vers le médecin spécialiste.

#### CONTEXTE

Les dangers pour la santé de l'inhalation de poussières d'amiante sont connus depuis le début du siècle dernier. Les pathologies liées à une exposition professionnelle sont déclarées comme maladies professionnelles et donnent lieu à réparation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 (décret du 24 décembre 1996), la fabrication, la transformation, la vente, l'importation et la cession, à titre gratuit ou payant, de toutes variétés de fibres d'amiante et de tout produit en contenant sont interdites en France.

En parallèle aux expositions professionnelles, des expositions environnementales ont généré des maladies liées à l'amiante (notamment en France) et ont amené les professionnels de santé à s'interroger sur le risque sanitaire de ce type d'exposition.

#### LES MESSAGES CLÉS À RETENIR

- ▶ L'exposition environnementale est définie comme une exposition à la pollution de l'air extérieur (environnement extérieur) ou intérieur (environnement ambiant) par des fibres d'amiante.
- ▶ Les anomalies liées à l'amiante les plus fréquentes sont les plaques pleurales qui sont des épaissements localisés de la plèvre pariétale. Ces plaques pleurales sont un témoin de l'exposition et il n'a pas été démontré qu'elles sont associées à un risque accru de cancer (par rapport aux sujets ayant la même exposition mais pas de plaques pleurales).
- ▶ Une exposition environnementale ne devrait être recherchée que chez les personnes ayant une maladie pouvant être liée à l'amiante.
- ▶ Dans cette perspective, l'impact psychologique de l'annonce d'une anomalie pleurale et/ou pulmonaire non cancéreuse est à prendre en compte.

## L'AMIANTE ET SES UTILISATIONS

- **L'amiante est un matériau fibreux obtenu par broyage de roches minérales issues de 2 familles de silicates** : les amphiboles (actinolite amiante, grunérite amiante ou amosite, anthophyllite amiante, crocidolite, trémolite amiante) et les serpentines (chrysotile).
- **Les propriétés physico-chimiques** (incombustibilité, imputrescibilité, haute résistance thermique et chimique, résistance à la traction et à l'usure, isolation acoustique, compatibilité avec le ciment et d'autres liants) expliquent son utilisation extensive passée.
- **L'amiante a été utilisé dans les secteurs** de l'automobile, du textile, du bâtiment et des matières plastiques. On estime à plus de 3 500 le nombre de produits dérivés de l'amiante.
- **Avant l'interdiction de l'amiante en 1997**, plus de 90 % de l'amiante utilisé en France était sous forme d'amiante-ciment dans le secteur du BTP. Le chrysotile est la fibre qui a été la plus utilisée.

## LES PATHOLOGIES LIÉES À L'AMIANTE

**Le délai habituel de latence entre le début de l'exposition et la maladie est compris entre 20 et 40 ans.**

### Les pathologies non cancéreuses

- Les **fibroses** sont de deux types : 1) les **plaques pleurales**, qui correspondent à une fibrose de la plèvre pariétale. Elles sont un témoin de l'exposition à l'amiante et ne sont pas considérées comme une lésion précancéreuse ;  
2) les **épaississements pleuraux**, qui correspondent à une fibrose de la plèvre viscérale et qui, selon leur localisation, peuvent générer des douleurs thoraciques, parfois une réduction de la capacité respiratoire fonctionnelle.
- **L'asbestose** est une pneumopathie infiltrante fibrosante diffuse d'évolution chronique (après arrêt de l'exposition, elle peut continuer à évoluer) dont le traitement est uniquement symptomatique. Elle se traduit par une gêne respiratoire pouvant évoluer vers l'insuffisance respiratoire et cardiaque et le décès.

### Les pathologies cancéreuses

- Le **mésothéliome malin** diffus atteint toutes les séreuses : la plèvre (89 % des cas), le péritoine (10 % des cas). Le risque de mésothéliome est d'autant plus élevé que l'exposition à l'amiante a été prolongée et importante mais il existe un excès de risque pour des expositions cumulées faibles, ainsi que pour des expositions ponctuelles intenses (pics d'exposition).
- Le **cancer bronchopulmonaire** n'a pas de particularité clinique, radiologique ou histologique qui le différencie des cancers bronchopulmonaires d'une autre étiologie. Les études de cohorte tendent à montrer qu'il existe une relation dose-effet entre l'importance de l'exposition à l'amiante et le risque de cancer bronchique. Le tabac potentialise les effets cancérogènes de l'amiante.

## CIRCONSTANCES PASSÉES OU PRÉSENTES DES EXPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES À L'AMIANTE

### POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

- **Site géologique d'affleurement de roches amiantifères.** Dans ces sites naturels où des roches fibreuses sont affleurantes, l'érosion naturelle entraîne leur dégradation qui conduit à la libération de fibres pouvant migrer à distance du site.
- **Zone urbaine et/ou rurale polluée.** La pollution atmosphérique urbaine ou rurale est liée aux fibres d'amiante en provenance : 1) de bâtiments ou d'installations contenant de l'amiante (opérations de démolition ou d'enlèvement d'amiante) ; 2) d'un site industriel d'exploitation d'amiante (mine d'amiante, usine de broyage d'amiante) ; 3) du trafic routier (freins, embrayages, usure du revêtement routier contenant de l'amiante).
- **Eau et sédiments.** Les études écologiques n'ont montré aucun sur-risque de cancer chez les personnes consommant une eau contaminée par les fibres d'amiante (dépôts de serpentine ou conduites en amiante-ciment).

### POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

- **Exposition intramurale passive.** Il s'agit d'une pollution émise par l'amiante mis en place dans des bâtiments, soit du fait de la dégradation des installations, soit du fait d'interventions sur celles-ci.
- **Exposition domestique.** Elle concerne les personnes ayant pu être exposées à des sources de pollution telles que les vêtements de travail de leur conjoint(e) (dont l'activité professionnelle les amenait à intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante) ou des objets ménagers contenant de l'amiante (planche à repasser, panneaux isolants, grille-pain, appareils de chauffage mobile).
- **Exposition liée aux activités de bricolage.** Ce type d'exposition concerne les personnes ayant été exposées à l'amiante au cours d'activités comme un changement de garnitures de freins, la construction d'un abri de jardin en fibrociment ou encore le changement de joints contenant de l'amiante (fours de cuisine, gazinières, cheminées, etc).

## QUAND SUSPECTER UNE MALADIE LIÉE À UNE EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE À L'AMIANTE ?

**Dans le cadre de sa consultation le médecin traitant peut être amené à suspecter une maladie liée à l'amiante sur l'association des éléments suivants :**

- une dyspnée, une toux chronique, des douleurs thoraciques chroniques ou une altération de l'état général (asthénie, amaigrissement) non expliquées ;
- des râles crépitants à l'auscultation, éventuellement des signes d'insuffisance respiratoire ;
- la notion d'une exposition environnementale à l'amiante.

## LES FACTEURS DE RISQUE CONNEXES À RECHERCHER

**L'exposition à d'autres agents cancérigènes est à rechercher systématiquement :**

- le tabagisme chronique ;
- une exposition professionnelle à l'amiante ancienne (permettant la reconnaissance de la maladie en maladie professionnelle) ;
- une exposition à d'autres produits cancérigènes passée ou présente (une liste des agents cancérigènes de catégorie 1 est publiée par le Circ<sup>i</sup>).

## LE PARCOURS DE SOINS COORDONNÉS DE VOTRE PATIENT

**Vous avez identifié un patient chez lequel vous suspectez une maladie liée à l'amiante. Vous devez, après avoir éliminé tout autre diagnostic différentiel :**

- faire un bilan clinique de son état de santé (examen clinique et paraclinique) ;
- l'informer sur les risques de l'exposition environnementale à l'amiante ;
- l'inciter à cesser de fumer et/ou à s'exposer à des agents cancérigènes ;
- l'inciter à consulter un spécialiste (pneumologue, médecin spécialiste en maladie professionnelle) afin que ce dernier infirme ou confirme la maladie liée à l'amiante.

**Le rôle du médecin spécialiste :**

- Confirmer ou infirmer le diagnostic de maladie liée à l'amiante et évaluer sa gravité (examen clinique, radiographie thoracique standard et/ou scanner thoracique, épreuves fonctionnelles respiratoires).
- L'examen anatomopathologique confirmera ou infirmera le diagnostic de pathologie cancéreuse ou non liée à l'amiante.
- Documenter l'exposition à l'amiante par une enquête ayant pour objet de quantifier le niveau d'exposition et de rechercher d'autres types d'expositions (exposition professionnelle, exposition à d'autres agents cancérigènes)
- En fonction des résultats, décider de la prise en charge thérapeutique (traitement, surveillance) et l'expliquer au patient.
- Orienter le patient vers les structures administratives pour l'indemnisation et/ou la prise en charge (Fiva<sup>ii</sup>, associations de patients).

---

*Le rapport complet et la fiche de synthèse sont disponibles sur le site de la HAS ([www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)).*

<sup>i</sup> Circ ou Centre international de recherche sur le cancer, <http://monographs.iarc.fr>

<sup>ii</sup> Fiva ou Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, [www.fiva.fr](http://www.fiva.fr)

## LES ÉTAPES CLÉS DU DIAGNOSTIC PRÉCOCE

<b>1- Les signes cliniques évocateurs</b>	<p>Les symptômes et/ou signes cliniques suivants ne sont pas spécifiques d'une maladie liée à l'amiante. Ils peuvent être isolés ou associés.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dyspnée.</li><li>▪ Douleur thoracique chronique.</li><li>▪ Toux chronique.</li><li>▪ Râles crépitants.</li><li>▪ Altération de l'état général (amaigrissement, asthénie).</li></ul>
<b>2- Les facteurs de risque liés au mode de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Travail dans des locaux contenant des flocages en état de dégradation.</li><li>▪ Conjoint ou enfant d'un ancien professionnel de l'amiante.</li><li>▪ Personne vivant ou ayant vécu à proximité d'un gisement d'amiante.</li><li>▪ Personne ayant vécu à proximité d'une mine d'amiante et/ou d'une usine de broyage d'amiante.</li></ul>
<b>3- Les facteurs de risque connexes à prendre en compte</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tabagisme.</li><li>▪ Une exposition professionnelle à l'amiante.</li><li>▪ Une exposition à d'autres agents cancérogènes.</li></ul>
<b>4- Le bilan initial (il sera réalisé par le médecin traitant et complété par le médecin spécialiste)</b>	<p><u>Confirmation de l'exposition à l'amiante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• questionnaire d'exposition ;</li><li>• parcours professionnel et recherche d'une exposition professionnelle à l'amiante ;</li><li>• estimation du niveau d'exposition (faible, modéré, élevé).</li></ul> <p><u>Bilan clinique et paraclinique initial :</u></p> <p>Le contenu de ce bilan sera fonction de l'état clinique et du délai (années) entre le début de l'exposition et la consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• examen clinique ;</li><li>• radiographie thoracique standard et/ou scanner thoracique ;</li><li>• épreuve fonctionnelle respiratoire (si nécessaire).</li></ul>
<b>5- Les organismes pour des informations complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) : <a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a></li><li>▪ Agence française de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail (Afsset) : <a href="http://www.afsse.fr">www.afsse.fr</a></li><li>▪ Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) : <a href="http://www.brgm.fr">www.brgm.fr</a></li><li>▪ Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) : <a href="http://www.drire.gouv.fr">www.drire.gouv.fr</a></li><li>▪ Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva) <a href="http://www.fiva.fr">www.fiva.fr</a></li><li>▪ Institut de veille sanitaire (InVS) : <a href="http://www.invs.sante.fr">www.invs.sante.fr</a></li><li>▪ Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : <a href="http://www.inrs.fr">www.inrs.fr</a></li><li>▪ Institut national du cancer<sup>3</sup> (InCa) : <a href="http://www.e-cancer.fr">www.e-cancer.fr</a></li></ul>

<sup>3</sup> L'Inca a édité en 2006 une brochure destinée aux professionnels de santé intitulée : *Cancers professionnels : quelques clés pour agir*.